

Comité syndical du 9 octobre 2023

[DL 2023_10/08](#)

MARCHÉ FT2022-01 FOURNITURES ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS ET ACCESSOIRES – AVENANT N° 1 : PRÉCISIONS APPORTÉES AUX 5 LOTS

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **29 septembre 2023**, s'est réuni, salle de réunion du restaurant La Dame du Lac à MONFLANQUIN, le **lundi 9 octobre à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (22)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par M. MASSET, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. COLLADO par M. LORENZELLI, M. DERC par M. PIN, Mme LAURENT par Mme GARGOWITSCH, M. LERDU par M. KLEIBER, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 8

TOTAL : 30

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER, Eva TAUZIN-CHARMETANT, Magali CONILH et Marie Claude ARQUEY

[DL 2023_10/08](#)

MARCHÉ FT2022-01 FOURNITURES ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS ET ACCESSOIRES – AVENANT N° 1 : PRÉCISIONS APPORTÉES AUX 5 LOTS

Dans le cadre de l'exécution du marché FT2022-01, des imprécisions ont été relevées ne permettant pas de poursuivre le marché de manière continue sur les 4 ans du contrat.

Aussi, vu l'obligation au 1^{er} janvier 2024 de trier tous les biodéchets dans le but d'être valorisés, un avenant a donc été rédigé pour les 5 lots afin de permettre aux collectivités et aux entreprises de poursuivre le marché dans ses conditions initiales.

Les nouvelles pièces du marché préciseront mieux :

- La durée du marché qui était partiellement indiqué (dans l'article 2 Délais de l'acte d'engagement et dans l'article 1-2 Forme du marché du CCAP) : durée initiale de 12 mois à compter de sa notification, pouvant être renouvelée 3 fois par tacite reconduction),
- Le montant estimatif indiqué par an à l'acte d'engagement dans son article 3 - Prix et au CCAP dans son article 1-2 Forme du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2022_10/16 autorisant le lancement d'un marché à groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de composteurs individuels et collectifs et leurs accessoires, ainsi que le retour des conventions de 8 collectivités,

Vu la délibération n° DL2022_12/10 définissant les 5 entreprises titulaires du marché cité ci-dessus,

Considérant les modifications introduites par les 5 avenants et l'accord de l'ensemble des titulaires pour leur signature,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 au marché FT2022-01 « Fourniture et livraison de composteurs et accessoires » pour chacun des lots suivants :
 - Lot 1 : Composteurs individuels plastiques
 - Lot 2 : Composteur individuels bois
 - Lot 3 : Composteurs collectifs plastiques
 - Lot 4 : Composteurs collectifs bois
 - Lot 5 : Bioseaux spécifiques
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Tout avenant supérieur à 5% du montant initial du présent marché devra faire l'objet d'un avis de la CAO avant prise de décision par le Président.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 11 octobre 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 11 octobre 2023